



# SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

Communiqué de presse du 5 juin 2026

Le Syndicat de la magistrature partage l'émotion nationale engendrée par la disparition de la jeune Lyhanna.

La survenance d'un tel évènement implique nécessairement d'en interroger les causes. Cet examen se doit d'être exhaustif et ne peut passer sous silence les enjeux structurels impactant depuis des décennies tant la justice, ses moyens d'investigation, que le traitement des violences à l'encontre des enfants.

Les magistrats et magistrates ont conscience des responsabilités qui sont les leurs, et les endossent au quotidien. Ils et elles ne peuvent laisser le président de la République et le garde des Sceaux faire croire que seules des responsabilités individuelles devraient être recherchées et que les dysfonctionnements ne seraient le résultat que d'une simple désorganisation. **Les responsabilités sont avant tout politiques.**

Il n'est pas acceptable d'entendre Gérald Darmanin se dire « terrifié » par le dysfonctionnement de la justice, comme s'il venait de le découvrir.

Le Syndicat de la magistrature et de nombreux·ses professionnel·les de l'enfance dénoncent depuis des années l'abandon des mineur·es victimes qui subissent de plein fouet la destruction de l'ensemble de nos services publics. En 2024, nous avons [publié](#) un état des lieux de la protection de l'enfance, qui révélait l'impuissance des magistrat·es face à la lenteur de la prise en charge des plaintes des enfants et de l'absence de volonté politique d'y remédier.

Depuis près d'une décennie, nous ne comptons plus les [rapports](#) et les [notes, les alertes](#) que nous adressons au garde des Sceaux et aux parlementaires pour alerter sur l'incapacité qu'ont les magistrat·es autant que les services d'investigation à mener des enquêtes de qualité dans des délais raisonnables, faute de moyens humains et matériels. La semaine dernière encore, [nous dénonçons](#) les mesures et le discours d'affichage du ministre de la Justice et exigeons davantage de moyens mais aussi une meilleure formation des professionnel·les.

Nous ne cessons d'exiger, en vain, une priorisation du contentieux des violences faites aux enfants, systématiquement relégué au second plan, après les opérations de communication de type « Place nette » et le traitement de la délinquance visible.

Faut-il encore le rappeler : c'est bien Gérald Darmanin, alors ministre de l'Intérieur, qui a orchestré le démantèlement de la police judiciaire, favorisant la culture du chiffre au détriment de la qualité des enquêtes et vidant les services d'enquêteur·rices formé·es à ce contentieux.

**Il ne suffit pas d'afficher une priorité, il convient de nous donner les moyens de l'exécuter.**

**De simples déclarations de principe ne suffiront jamais à assurer la protection effective des enfants. Seule la mise en place d'une politique publique prioritaire incluant l'ensemble de tous les services publics permettra de faire face à cette urgence.**